



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ANNÉE FINANCIÈRE 2024 -

En tant que mairesse de la Municipalité de Cantley et conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, j'ai le devoir de vous faire rapport sur la situation financière de la Municipalité pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2024. Je me dois, entre autres, de vous faire part des faits saillants des derniers états financiers consolidés et du rapport du vérificateur externe à leurs égards. J'ai également inclus dans le présent document un sommaire des principales acquisitions d'immobilisations effectuées en 2024. Finalement, je fais état de la rémunération et de l'allocation annuelle des membres du conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - 2024

Plus tôt ce soir, et tel que requis en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, monsieur Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024. Ce rapport financier consolidé fut dressé par monsieur Parent et vérifié par les auditeurs indépendants de chez MALLETTE S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis, en date du 16 mars 2026, une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Municipalité. Leur rapport fait état, entre autres, de la responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers, la responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit desdits états et leur opinion sur ces états.

Le paragraphe d'opinion des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 sur les états financiers consolidés va donc comme suit :

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ - 2024

Au niveau des résultats, les revenus se sont élevés à 25 705 000 \$ (dont 1 233 000 \$ en revenus d'investissement) alors que les charges se sont chiffrées à 25 777 000 \$, incluant l'amortissement des immobilisations d'un montant de 4 069 000 \$. Par conséquent, l'année financière 2024 s'est soldé par un déficit comptable de 72 320 \$.

LES REVENUS DE 2024 - TOTAL DE 25 705 000 \$

Grâce à la hausse du taux de taxation de base des citoyens et citoyennes de Cantley de 2,9 % en 2024, les revenus émanant de ces taxes foncières ont augmenté de près de 1 200 000 \$ par rapport à 2023, pour se situer à 18 529 000 \$ en 2024. Cette hausse des revenus est principalement attribuable aux nouvelles constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire de Cantley, ainsi que la hausse du taux de taxation de base.

Les revenus de fonctionnement de 2024 incluaient, entre autres, des subventions d'un montant de 215 000 \$ reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et de 487 000 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La quasi-totalité des revenus d'investissement de l'exercice 2024, d'un montant de 1 233 000 \$ provient de deux principales sources; soit 1 068 000 \$ de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) et un généreux don de terrain d'une citoyenne d'un montant de 140 100 \$.

LES CHARGES DE 2023 - TOTAL DE 25 777 000 \$

Les charges totales ont augmenté de près de 5.35 % par rapport à 2023; soit une hausse d'un peu plus de 1 309 000 \$ pour 2024. Voici la répartition des dépenses :

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Rémunération et charges sociales | 6 146 261 \$ | 6 336 929 \$ |
| Biens et services | 9 237 422 \$ | 8 515 927 \$ |
| Frais de financement | 1 367 313 \$ | 928 232 \$ |
| Quotes-parts à des organismes municipaux | 4 957 209 \$ | 4 698 804 \$ |
| Amortissement des immobilisations | 4 069 039 \$ | 3 988 202 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES | 25 777 244 \$ | 24 468 094 \$ |



Les principales augmentations au niveau des dépenses en biens et services sont dues notamment à la hausse du coût du déneigement, de la collecte des déchets, du recyclage et du compostage, sans oublier la hausse des prix en général.

Au niveau de l'augmentation des quotes-parts, uniquement le service de police de la MRC a augmenté de 139 000 \$ en 2024 pour s'établir à près de 3 256 000 \$ (12.6% des dépenses totales).

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024, nous avons dégagé un léger déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 17 600 \$ au niveau de l'administration municipale. Le cumulatif non consolidé est toutefois toujours positif pour une seconde année consécutive et se situe à 122 889 \$ au 31 décembre 2024. Bien entendu, nous continuons à l'aide de l'administration générale, à gérer les finances municipales de façon rigoureuse.

PRINCIPALES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS POUR 2024

Comme par le passé, les investissements en infrastructures municipales ont été nombreux en 2024. Voici donc les principaux travaux et acquisitions qui ont été réalisés au cours du dernier exercice financier quant aux immobilisations (acquisitions totales de 5 676 902 \$) :

| DESCRIPTION | MONTANT |
|--|--------------|
| Travaux de réfection et de pavage des rues | 4 340 300 \$ |
| Véhicules et divers équipements destinés au Service des incendies et premiers répondants | 557 000 \$ |
| Véhicules et divers équipements destinés au Service des travaux publics | 396 000 \$ |
| Terrain sur la Montée Saint-Amour (don d'une citoyenne) | 140 100 \$ |

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit une mention dans le rapport financier annuel de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations sont également reproduites ci-dessous. Notez que ces données excluent les charges sociales.



Élu(e)s en poste au cours de 2024

| | Rémunération municipale * | Allocation municipale de dépenses | Rémunération de la MRC | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------|
| Gomes, David (maire) | 60 458 \$ | 19 422 \$ | 28 232 \$ | 108 112 \$ |
| Bélisle, Nathalie (conseillère - district #1) | 23 642 \$ | 9 851 \$ | - | 33 493 \$ |
| Bosco, Jean (conseiller - district #2) | 21 747 \$ | 9 851 \$ | - | 31 598 \$ |
| Normandin, Philippe (conseiller - district #3) | 22 146 \$ | 9 851 \$ | - | 31 997 \$ |
| Plamondon, Sarah (conseillère - district #4) | 21 812 \$ | 9 851 \$ | - | 31 663 \$ |
| Lalonde, Jean-Charles (conseiller - district #5) | 23 312 \$ | 9 851 \$ | - | 33 163 \$ |
| De Bellefeuille, Jean-Nicolas (conseiller - district #6) | 21 082 \$ | 9 851 \$ | - | 30 933 \$ |

* La rémunération municipale inclut le salaire brut, les jetons de présence aux comités municipaux et la prime de maire suppléant, s'il y a lieu.

Nathalie Bélisle
Mairesse
17 mars 2026